

Seul le prononcé fait foi

Madame la ministre, chère Elena Bonetti,

Madame la Commissaire, chère Helena,

Mesdames et messieurs les ministres et chers collègues,

Mesdames et messieurs, bonjour à toutes et à tous,

Cara Elena, sai che è sempre un piacere di lavorare con te, su dei temi che mi sono cari e ti ringrazio per il tuo impegno per fare avanzare i diritti delle donne.

Ti ringrazio per avermi invitato a questa conferenza organizzata in quanto l'Italia presidia il Consiglio d'Europa.

Sono molto contenta di potervi partecipare, anche se non posso essere fisicamente lì con voi.

Je voulais aussi remercier le Conseil de l'Europe, et la Commission de l'Egalité de genre, d'avoir mis à l'ordre du jour de cette conférence ministérielle cet enjeu capital de la conciliation de la vie professionnelle et de la parentalité.

La crise sanitaire a en effet mis encore plus en lumière le défi de la conciliation des temps consacrés à la famille et au travail.

Il s'agit d'une question cruciale dans nos sociétés modernes où, le plus souvent, les 2 parents travaillent ou aspirent à travailler.

Elle est donc au cœur des attentes de nos concitoyens en matière de politique familiale.

Avec la crise sanitaire, le recours massif au télétravail et l'extension des disponibilités attendues ont souvent imposé d'être en même temps, et parfois au même endroit, parents et travailleurs.

Même en temps ordinaires, bien avant ces temps inédits de crise, vous en aurez sans doute déjà fait le constat vous-mêmes chers Collègues, si vous êtes parents et surtout si vous êtes mères : toutes les familles sont confrontées à ce défi qui met également en jeu la question de l'égalité professionnelle.

Un défi plus grand encore dans certaines configurations, comme dans les familles nombreuses ou les familles monoparentales, ou encore pour les parents demandeurs d'emplois.

Comme Etat membre du Conseil de l'Europe, la France s'inscrit dans la continuité des travaux du Conseil en matière d'enfance et de famille.

Je pense en particulier aux Recommandations du Comité des Ministres aux Etats membres sur les responsabilités parentales ou « concernant les politiques familiales cohérentes et intégrées » ; ainsi que la Stratégie révisée de cohésion sociale.

Cette stratégie indique que c'est au sein des familles que la cohésion sociale s'expérimente et s'apprend pour la 1^{ère} fois.

La France s'inscrit également dans la ligne de la nouvelle Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant, qui a été lancée lors de la grande conférence ministérielle que vous avez organisée avec succès la semaine dernière à Rome, chère Elena Bonetti.

Seul le prononcé fait foi

Comme Etat membre de l'Union européenne, la France s'inscrit aussi dans la continuité de la directive concernant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des parents et des aidants.

Une directive adoptée le 13 juin 2019, qui vise à accroître la participation des femmes au marché du travail et le recours aux congés familiaux et aux formules souples de travail.

À l'heure actuelle, il n'existe en effet en Europe que peu de mesures incitant les hommes à prendre un congé parental ou de paternité ou à assumer des responsabilités familiales.

Cette directive leur offre de nouvelles possibilités de le faire et est donc une nouvelle étape dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes en Europe.

En France, suite à une étude menée sur les 1000 premiers jours de l'enfant, nous avons noté le besoin du renforcement de la présence des deux parents et, ceux dès la naissance.

C'est pourquoi, nous avons doublé le congé paternité pour le passer à 28 jours, avec 7 jours obligatoires.

Ce congé est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2021.

Il s'agit d'une réforme sociétale majeure.

Une réforme qui était attendue depuis longtemps et qui vise à permettre aux pères de s'investir davantage dans la parentalité et la vie du foyer.

Nous espérons ainsi lever un certain nombre de freins culturels et psychologiques.

Notre objectif est que 100% des pères y ait recours car ces 28 jours sont précieux pour tisser un lien avec le bébé, pour mieux répartir les tâches domestiques entre les parents et aussi pour alléger la charge mentale des mères.

En effet, seulement 80% des salariés en contrat à durée indéterminé y ont en effet recours, contre moins de 60% en contrat à durée déterminée.

Ces 28 jours sont absolument précieux pour tisser un lien avec le bébé et pour mieux répartir les tâches entre les parents.

Néanmoins, nous pouvons toujours aller plus loin.

C'est pour cela que nous avons engagé collectivement une réflexion pour un congé parental mieux rémunéré et mieux réparti entre les parents.

Le Gouvernement auquel j'appartiens a ainsi confié une mission sur la conciliation des temps professionnel et familial à Mme Christel HEYDEMANN, directrice générale du groupe Orange, et au sociologue Julien DAMON.

L'idée est de réfléchir au congé parental qui permet de s'arrêter de travailler pendant un an en recevant une indemnisation qui ne dépasse pas 400 euros par mois.

Seul le prononcé fait foi

Le rapport rendu à la ministre du Travail, Elisabeth BORNE, le 6 octobre 2021, identifie différents leviers pouvant être déployés par les entreprises et les administrations publiques afin de faciliter la prise en compte des enjeux liés à la parentalité, en faisant évoluer l'organisation du travail, du temps de travail et des congés familiaux mais également les représentations sur le sujet.

Permettez-moi d'en évoquer quelques-uns :

- La refonte du congé parental, porté à 6 mois et dont la rémunération serait significativement rehaussée ;
- La création d'une dynamique autour des questions liées à la parentalité en entreprise, par le dialogue social, les bonnes pratiques managériales ainsi qu'une sensibilisation accrue des partenaires sociaux sur le sujet ;
- Une logique de plus grande simplicité et d'intelligibilité des dispositifs à l'égard des parents ;
- À terme, l'instauration progressive d'un droit opposable à l'accueil du jeune enfant et la création d'un service public de la petite enfance, articulé par paliers suivant l'âge des enfants.

Ce sont je l'espère des pistes dont nous aurons l'occasion de reparler bientôt, ici ou ailleurs.

Le dynamisme dont fait montre la GEC du Comité de l'Europe, où la France est représentée par les services de mon ministère, m'incline à penser que le fruit de nos réflexions pourrait conduire à la proposition d'une nouvelle Recommandation du Comité des ministres sur le sujet, qui serait sans doute la bienvenue.

Ecco, in somma, le proposte che posso fornirvi e sulle quali spero potremmo discutere insieme. Lo sapete, investire sulle donne, significa investire sulla società e sul benessere collettivo. Voglio ancora una volta ringraziare Elena Bonetti per aver organizzato questo evento, perché lo sappiamo, per avanzare, bisogna essere uniti.

Le sfide attuali non si limitano ad un solo paese, e devono essere accompagnate da tutti noi per fare in modo che l'empowerment delle donne sia una realtà comune.

Je vous remercie.